

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

PRASG2CG

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères;
- Vu** le décret n°2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique;
- Vu** le décret n°2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable;
- Vu** le décret n°2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Sur** proposition respective des Ministres, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 août 2017,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées, **uniquement en ce qui concerne chacun des intéressés,** les dispositions des décrets :

- n°2013-232 du 03 mai 2013 portant nomination au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, de Messieurs **AMADOU Faïssou et DOSSOU Codjo Bertin,** respectivement en qualité de Directeur de l'Informatique et du Pré archivage, et Directeur des Ressources Humaines;

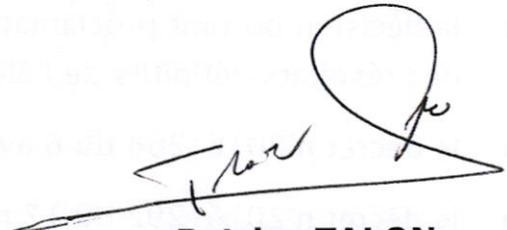
- n°2015-165 du 13 avril 2015 portant nomination au Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques du Reboisement de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, de Madame **HOUNGA Odile Dohoué** en qualité de Directrice des Ressources Humaines.

Article 2 : Les intéressés sont déchargés de leurs fonctions et remis chacun à la disposition de son ministère d'origine.

Article 3 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique
et des Affaires Sociales,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 2 ; CC 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; MESGPR 2 ; MPD : 2 ; MEF 2 ; MJL 2 ; MDGL : 2 ; MEEM : 2 ; MENC : 2 ; MTFPAS : 2 ; MVVDD : 2 ; AUTRES MINISTERES 12 ; SGG 4 ; INTERESSES : 1 ; JORB 1.